



CLINIQUE POUR LA PERSONNE AGEÉ

Année :

Maladie d'Alzheimer : annonce du diagnostic et accompagnement - FORMATION

Réf. : ECSPA17A



Compétences Visées

Individualiser l'annonce d'un diagnostic de maladie d'Alzheimer.

Objectifs, Contenus

Situer l'annonce du diagnostic dans le contexte sociétal actuel

- La place du vieillissement dans la société.
- Les réflexions sur le « bien vieillir ».
- Les représentations associées à la maladie d'Alzheimer.
- Les réflexions sur les modalités actuelles d'accompagnement proposées.

Annoncer un diagnostic de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée

- Les recommandations de bonnes pratiques : intérêt et articulation générale avec le Plan Alzheimer.
- Le cadre légal de l'information au patient et la déontologie médicale.
- L'annonce du diagnostic aux proches et le secret médical.
- La connaissance des rôles complémentaires de chaque membre de l'équipe.
- La réalisation de l'entretien d'annonce : étapes de l'entretien, techniques de communication et d'écoute adaptées au patient comme à ses proches, traçabilité de l'entretien.
- La vie privée et les droits du patient.
- La personne de confiance.
- La révélation d'une atteinte neurologique : émotions suscitées, peurs engendrées et réactions.
- Le projet de soin à partir de l'annonce : présentation et maintien des capacités.
- L'accompagnement du malade dans la temporalité du soin.

Développer les attitudes adaptées aux réactions lors de l'annonce et accompagner les stades de la maladie

- L'identification des réactions des patients.
- Les attitudes relationnelles « justes » : limites, entrée en établissement, accueil des aides, dépression, parler à un malade de ses troubles.
- L'accompagnement et la psycho-éducation.

Identifier le vécu, les représentations et les attentes des aidants à l'annonce de ce diagnostic

- La particularité de l'annonce d'une maladie non-guérissable : craintes de l'entourage.
- Les attentes vis-à-vis des professionnels.
- Le réaménagement de la relation des aidants avec le malade.
- L'impact de l'annonce sur les conjoints jeunes, les enfants, les jeunes adultes.

Définir les principes d'accompagnement des aidants

- Les dispositifs d'aides aux aidants.
- L'identification des besoins des aidants.
- Les ajustements nécessaires.
- L'accompagnement au travail de deuil.

Personnes concernées

Tout professionnel de la santé

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Méthode

- Apport cognitif.
- Cas pratiques.
- Simulation de situation.

Valeur ajoutée de la formation

Cette formation répond aux exigences des bonnes pratiques de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées : annonce et accompagnement du diagnostic. Elle propose une réflexion éthique sur l'annonce du diagnostic.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC pour les IDE, les Médecins..

- Orientation n° 36 : Annonce d'une mauvaise nouvelle ou du diagnostic d'une maladie grave
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serions en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Voir aussi

- [Annonce du diagnostic grave au patient](#)
- [Maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées](#)